



MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES

Pouvoir adjudicateur : MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR / VILLE DE PARIS

**SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION DE LA PRÉFECTURE DE POLICE
DIRECTION DES FINANCES, DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DE LA
PERFORMANCE**

**Bureau de la Commande Publique et de l'Achat
1bis rue de Lutèce
75195 Paris cedex 04**

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

N° 25-BCPA-016

Fourniture de pièces détachées, d'accessoires, d'outillages spécifiques, estampillés constructeurs des véhicules 4 roues de tout type, au profit de la Préfecture de Police, du SGAMI Ile-de-France, des services associés au Ministère de l'Intérieur et de la Direction Interrégionale des Douanes d'Ile-de-France

(8 lots)

Date et heure limites de remise des offres : 21/10/2025 à 16h00

Accord-cadre s'exécutant au fur et à mesure des besoins par l'émission de bons de commande, passé suivant la procédure d'Appel d'Offres Ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2, R. 2162-2, R. 2162-4 à R. 2162-6, R. 2162-13 et suivant du Code de la commande publique.

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 2 - CARACTÉRISTIQUES DE LA CONSULTATION	3
2.1 – Textes et documents de référence	3
2.2 – Langue et unité monétaire	3
2.3 – Durée de validité des offres	3
2.4 – Variantes	3
2.5 – Clause sociale de formation sous statut scolaire au bénéfice des jeunes en situation de décrochage scolaire pour les lots n°1 à 6	4
2.6 – Groupements d'opérateurs économiques	4
2.7 – Demande de renseignements et modification du dossier de consultation	5
ARTICLE 3 - CARACTÉRISTIQUES DE L'ACCORD-CADRE	5
3.1 – Allotissement	5
3.2 – Accord-cadre à tranches	7
3.3 – Type de marché	7
3.4 – Durée du marché	8
3.5 – Sous-traitance	8
ARTICLE 4 - MODALITÉS D'OBTENTION ET CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION .	9
4.1 - Modalités d'obtention du DCE	9
4.2 – Contenu du dossier de consultation des entreprises	9
ARTICLE 5 - REMISE DES PLIS PAR LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES	10
5.1 - Constitution et modalités de présentation des plis	10
5.2 - Date limite de réception des plis	10
5.3 - Contenu des plis	10
5.3.1 - Pièces relatives à la candidature (communes à tous les lots)	10
5.3.2 - Pièces relatives à l'offre	12
ARTICLE 6 - MODALITÉS DE REMISE DES PLIS	13
6.1 - Prérequis techniques	13
6.2 - Transmission électronique des candidatures et des offres	13
6.3 - Détection d'un programme informatique malveillant	14
6.4 - Copie de sauvegarde	14
6.5 - Analyse des plis électroniques et rematérialisation des pièces	15
6.6 – Date et heure limites de réception des plis	15
ARTICLE 7 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	15
7.1 – Jugement des candidatures	15
7.2 – Jugement des offres	15
7.2.1 - Préalable	15
7.2.2 - Jugement – attribution du marché public	17
ARTICLE 8 - PIÈCES À REMETTRE PAR LE(S) OPÉRATEUR(S) ÉCONOMIQUE(S) RETENU(S)	20
8.1 - Pièces exigées au titre du Code du travail	20
8.2 - Attestations fiscales et sociales	20
ARTICLE 9 - DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	21
ARTICLE 10 - PROCÉDURES DE RECOURS	22
ARTICLE 11 - COORDONNÉES DES SERVICES HABILITÉS À DONNER DES RENSEIGNEMENTS SUR LA CONSULTATION	22